



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

établissements

Question écrite n° 14555

Texte de la question

M. François Lamy appelle l'attention de M. le ministre de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche sur ses dernières déclarations lors de la présentation des mesures visant à lutter contre le racisme et l'antisémitisme dans l'école de la République. En présentant son panel de mesures, il a décliné son objectif pour ne plus admettre « aucune dérive, même verbale », alors qu'insultes et agressions racistes isolées se multiplient depuis quelques mois dans les cours de récréation. Bien que refusant la stigmatisation d'un quelconque groupe, il n'a rien trouvé de mieux que de mettre en cause maladroitement une partie du corps professoral. Dans le journal *Le Monde* du 27 février, il s'en est pris à « une partie des enseignants de gauche qui sont anti-Israël [et] tolèrent de plus en plus des propos antisémites sous le prétexte que l'origine de ces propos n'est pas l'extrême droite. Nous devons obtenir que les adultes soient clairs dans leurs têtes sur ces sujets ». Il s'indigne de tels propos qui ont légitimement provoqué l'indignation du Snes-FSU, principal syndicat d'enseignants : « Non, les enseignants ne tolèrent aucune forme de racisme. Sur quels faits le ministre fonde-t-il son jugement ? Ne sait-il pas que l'antiracisme et la lutte contre l'antisémitisme restent des valeurs partagées par le milieu enseignant ? » Ainsi, il lui demande de clarifier ses déclarations pour ne pas laisser planer le doute sur sa détermination de lutter contre toutes formes de racisme et d'antisémitisme en étroite collaboration avec les enseignants dévoués à leur tâche.

Texte de la réponse

Les mesures annoncées par le ministre de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche pour lutter contre le racisme et l'antisémitisme visent à apporter une aide aux établissements scolaires, confrontés à des situations souvent difficiles liées à des tensions, voire des affrontements, entre jeunes d'origine différente. Le ministre ne considère pas que les enseignants admettent le racisme, tel n'était pas le sens de ses propos, mais il comprend les difficultés que rencontrent certains pour apporter des réponses adaptées à des comportements qui révèlent un malaise profond chez certains élèves. Il s'agit d'aider ces équipes éducatives dans leur action auprès des jeunes. Ainsi, il a été demandé à l'inspection générale de l'éducation nationale de composer un « livret républicain » qui rappellera les grands principes républicains, notamment de laïcité, et contiendra des textes que les enseignants pourront travailler avec les élèves dans les écoles, les collèges et les lycées. Par ailleurs, des cellules de veille et de suivi sont mises en place dans les rectorats pour soutenir les chefs d'établissements ainsi que les autres personnels et répondre aux questions qu'ils pourraient se poser. Une cellule nationale interviendra en appui aux équipes académiques et assurera la cohérence des actions menées localement. Il s'agit donc de prévenir, par une approche pédagogique et éducative, les actes de racisme et d'antisémitisme mais aussi de les réprimer. A cet égard, il a été demandé aux recteurs de veiller à ce que la plus grande fermeté soit appliquée en cas d'affrontements communautaires. Il convient, lorsque les faits le justifient, non seulement d'appliquer des sanctions disciplinaires, mais également de ne pas hésiter à porter plainte devant la justice. Le ministre sait qu'il peut compter, pour mettre en oeuvre ces mesures, sur la collaboration de tous les personnels, et notamment des enseignants dont il connaît le dévouement et l'attachement à l'école républicaine.

Données clés

Auteur : [M. François Lamy](#)

Circonscription : Essonne (6^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 14555

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : jeunesse et éducation nationale

Ministère attributaire : jeunesse et éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 24 mars 2003, page 2161

Réponse publiée le : 19 mai 2003, page 3943